



LE MOT DU MAIRE

Une de plus, une de moins,
Lorsque finira décembre, ce mois qui met un terme à chaque année civile, l'expression populaire « Une de plus, une de moins » pourrait aussi, telle une conclusion lapidaire s'appliquer à cette année 2010.

Une de plus, comme celles qui l'ont précédée : 2010 ira renforcer le bataillon des années passées, enrichir notre expérience. On ne change pas le passé, mais, lui accorder l'intérêt qu'il mérite c'est, à coup sûr, pour le futur, s'éviter bien des soucis, des ennuis, des problèmes. C'est s'offrir les possibilités de meilleurs lendemains

Une de moins : Prétendre maîtriser entièrement le temps qui nous est imparti, qu'il nous reste, ne serait que vanité ou innocence. Ce futur, pour chacun d'entre nous, nous échappe en partie parce que quantifié à notre insu par le « sablier de notre vie »

Aussi, pour échapper à cette relativité particulière où le temps qui s'est écoulé nous a semblé être passé plus vite que le temps présent que nous vivons, ce futur s'impose alors à nous avec une exigence : Vivre aujourd'hui au mieux notre vie pour ne pas demain se trouver face au fatidique "Trop tard".

Comment ? Et si, à chaque fois que nous en aurons les occasions et la maîtrise, tout simplement, nous nous inscrivions dans des interventions, des actions, des comportements qui privilégieront ce qui apaise, ce qui construit.

Frédéric Chopin (1810 – 1849), célèbre compositeur et pianiste virtuose de la période dite "romantique", pour traduire le sommet de la beauté musicale disait : « la dernière chose, c'est la simplicité »

La simplicité, et si là était ce sommet réputé si difficile à atteindre pour mieux vivre ?

A toutes et à tous, bonnes fêtes de fin d'année !

Jean LEFEVRE

ORGANISATION DU DENEIGEMENT

Le maire, les élus, le responsable des services techniques, les employés se sont réunis afin de tirer les enseignements du fort épisode neigeux de l'hiver passé que Météo France décrit ainsi : « En terme d'occurrences de neige, l'hiver 2009-2010 se positionne ainsi comme l'un des plus neigeux de ces trente dernières années. »

Des décisions ont été prises afin d'améliorer l'organisation du déneigement et la sécurité des habitants et des usagers.

Deux circuits de déneigement sont établis : un circuit "vallée" qui sera assuré par les services techniques de la ville et un circuit qui comporte les routes communales à plus forte déclivité déneigées par un prestataire de service. Ces circuits de déneigement ont été établis en respectant des priorités et en rationalisant les parcours.

Un troisième circuit existe : c'est celui du Conseil général qui dégage toutes les routes départementales : Rue de la 1ère DFL, Grande Rue, Faubourg de Belfort, Faubourg de France, Rue Thiers, Avenue de Schwabmünchen, Rue du Rosemont et Faubourg d'Alsace.

Au regard des forts dégâts occasionnés par le sel aux différentes infrastructures et notamment aux bétons et aux chaussées, le salage des rues est abandonné au profit du gravillonnage. Cette décision s'inscrit aussi dans une approche plus écologique du déneigement. Les accès aux écoles, aux bâtiments publics, les cours, les trottoirs du cœur de ville seront dégagés en priorité. Le salage sera maintenu pour ces endroits.

Déneigement des trottoirs :

Il est rappelé que le déneigement des trottoirs par les riverains est obligatoire.

L'arrêté du Maire N° 2916 du 15 octobre 1999 stipule, dans son article 1^{er} : En période hivernale, les riverains doivent :

- Déneiger le trottoir au droit de leur propriété en balayant la neige et en la mettant en tas

- Prendre les mesures qui s'imposent pour que le trottoir au droit de leur propriété soit praticable en temps de gel.

(Rappel) Déneigement des trottoirs et ac-

cès au domicile.

Pendant l'hiver, la ville de Giromagny et le CCAS se mobiliseront pour venir en aide aux personnes âgées et handicapées isolées qui ne peuvent déneiger elles-mêmes devant leur habitation et qui n'ont personne dans leur entourage pour le faire.

Le CCAS mandatera des prestataires pour déneiger le trottoir devant leur domicile.

Ce service ne sera pas gratuit, mais en fonction de vos revenus, le CCAS pourra prendre en charge tout ou partie du montant de la facture.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, faites-vous connaître rapidement à l'accueil de la mairie (ou téléphonez au 03 84 27 14 18).

Vous recevrez la visite d'un élu qui déterminera plus précisément avec vous vos besoins et les modalités de facturation.

En cas de fort encombrement, la neige sera enlevée et stockée sur des sites répertoriés. En fonction de l'ampleur de l'enneigement, certains parkings pourront être neutralisés ponctuellement afin de faciliter leur déneigement.

Pour les services de la ville, un calendrier d'astreintes a été établi pour la période du 15 novembre au 15 mars. Un employé est responsable du déclenchement des opérations de déneigement et donne l'ordre d'intervention aux équipes.

Pour le bon déroulement des opérations de déneigement et de sablage,

- les automobilistes ne devront pas garer leurs véhicules sur la chaussée particulièrement dans les rues étroites, les virages, les carrefours.

- Il est demandé à tous de ne pas interpellé directement ou par téléphone les agents ou les intervenants chargés du déneigement.

Les engins de déneigement sont des véhicules prioritaires. Ils peuvent donc emprunter les voies en sens interdit et les automobilistes doivent les laisser passer.

Quelques comportements citoyens :

- Accepter les bourrelets de neige devant chez soi,

- Ne pas rejeter la neige sur la chaussée,

- Ne pas rejeter sur la chaussée, les eaux provenant des toits ou des drainages,
- Munir son ou ses véhicules d'équipements spéciaux,
- Limiter ses déplacements,
- Penser à l'entraide entre voisins, en direction des personnes âgées,
- Equiper les toits de dispositifs retenant la neige (1).

(1) Les descentes de neige de toit sur la voie

publique et ses dépendances peuvent engager la responsabilité des propriétaires en cas de dégâts aux biens ou d'accidents aux personnes.

En cas d'urgence médicale, il faut prévenir prioritairement les pompiers qui, si nécessaire, joindront le responsable des services techniques, le maire ou un adjoint, pour, le cas échéant, organiser un déneigement d'urgence.

Jacques COLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE

15 conseillers sont présents et 3 sont représentés pour cette séance qui comporte seulement 3 points à l'ordre du jour.

Le premier point porte sur la situation du bâtiment communal "le presbytère" sis sur une parcelle de 1278 m². Le maire Jean LEFEVRE indique que ce bâtiment de grandes dimensions se dégrade années après années et qu'il devra nécessairement faire l'objet de travaux de réhabilitation importants, notamment pour des raisons de sécurité, alors même qu'il est sous utilisé. Après diverses étapes de concertation préliminaires, dont une avec l'évêché de Belfort, il apparaît que la solution la plus raisonnable pour la commune serait de mettre en vente ce bâtiment afin qu'il soit mieux valorisé. Bien entendu la commune apporterait le moment venu son assistance pour le relogement du prêtre qui occupe ce local. Après discussion générale au cours de laquelle transparait le souci des conseillers de protéger au mieux notre patrimoine de façon dynamique, le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à engager des démarches en vue de trouver un acquéreur. Ultérieurement le conseil devra à nouveau se prononcer sur l'autorisation effective de vente.

Le deuxième point porte sur une décision budgétaire modificative au budget général de la commune. Christian CODDET, maire adjoint en charge des finances indique, tableau à l'appui, que des recettes complémentaires (dotations, subventions, revenus des immeubles) ont été perçues pour environ 110 000 € et qu'elles permettront d'accélérer quelques dépenses d'investissement déjà programmées, notam-

ment au niveau de la voirie (compléments de travaux rue Thiers, escalier des Franciscains, achat de terrains SNCF, ... pour environ 79 000 €) si le conseil en décide ainsi. Christian CODDET souligne également l'enregistrement dans les comptes du don de terrain effectué par la famille ANTOINE pour une valeur de 2980 €. Par ailleurs, des transferts de crédits sont nécessaires au niveau du poste "rémunération des agents" afin de prendre en compte les remboursements (35 000 €) des assurances liés aux nombreux arrêts maladie que nous avons eu à déplorer cette année ainsi que les dépenses pour le recours à des personnels de remplacement (très modérées puisque limitées à 16 000 €). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le 3^{ème} point concerne une décision à prendre concernant le projet d'aménagement de l'avenue de Schwabmünchen. Alors que les études détaillées du cabinet Ingédia concernant la chaussée seront bientôt achevées (et présentées prochainement aux riverains), la situation de l'enfouissement des réseaux d'énergie, d'éclairage et de communication est à prendre en compte de façon particulière puisque la gestion de ces réseaux a été concédée au SIAGEP. A l'unanimité le conseil décide de confier au SIAGEP l'étude de l'enfouissement des réseaux moyennant une rémunération qui s'élèvera à 4% du montant estimatif HT des travaux. La décision du lancement des travaux sera prise quant à elle dans le cadre du budget 2011 au vu du résultat des études.

Christian CODDET

M A R C H E

Les membres de l'association « Les Enfants d'abord » participeront au Marché de Noël, salle des Fêtes de la Mairie de Giromagny, le Samedi 11 Décembre de 14H00 à 18H00 et le Dimanche 12 Décembre de 9H00 à 18H00.

Cette association qui regroupe les parents d'élèves de l'école Joseph Lhomme vendra divers objets décoratifs dont certains ont été fabriqués par les élèves eux-mêmes. Le bénéfice de la vente contribuera à financer les sorties pédagogiques des classes de l'école Joseph Lhomme.

Marie-Françoise BONY

B R E V E S

Sainte Barbe

L'Association pour l'Histoire et le Patrimoine sous Vosgiens organise la 18^{ème} fête de la Sainte Barbe le dimanche 5 décembre. La "messe des mineurs" sera célébrée à 10H00 avec la participation de l'association Transhumance et Traditions, de la chorale de Rougegoutte, de l'harmonie de Danjoutin et de la Fanfare des Mineurs. Après l'office, un défilé costumé se dirigera à travers les rues de la commune jusqu'à la mairie.

Noël des Anciens

Si vous êtes né(e) avant le 1^{er} janvier 1941, les élus auront le plaisir de vous recevoir en salle des Fêtes le vendredi 10 décembre entre 9H00 et 12H00 et entre 14H00 et 17H00 pour vous remettre le traditionnel colis de Noël offert par la commune.

Réglementation

Un décret du 23 juillet fait à présent obligation aux détenteurs d'équidés, permanents ou temporaires (propriétaires, utilisateurs, hébergeurs, ...), de déclarer tous les lieux de détentions d'équidés. Les déclarations doivent être effectuées avant le 25 janvier 2011, soit en ligne (www.haras-nationaux.fr à la rubrique "particuliers" ou "professionnels", soit sur papier en demandant le formulaire correspondant en mairie.

C O M M E R C E

Fort du succès de la première édition du Marché de Noël des Commerçants de Giromagny, l'association sous la houlette de M. JL SALORT a décidé de mettre les bouchées doubles cette année en association avec la FNATH dont les adhérents proposeront à la vente leurs créations à la salle des fêtes de la mairie les 10 et 11 décembre.

En effet, ce sont à nouveaux 10 chalets ainsi qu'un grand chapiteau seront déployés sur la place des Mineurs le Samedi 10 (de 9H00 à 18H00) et dimanche 11 décembre (de 10H00 à 17H00). Vous y trouverez pléthore d'articles pour les fêtes et cadeaux de fin d'année : bijoux faits mains, pâtisseries de Noël, ...

Pour les frileux, le traditionnel vin chaud

ainsi qu'une restauration légère pour les affamés sont prévus.

Si les enfants sont sages, le père Noël nous fera peut-être la surprise de sa venue, des promenades en calèches seront également programmées.

Pour tout renseignement ou réservation, merci de téléphoner au 03.84.29.30.56.

Thierry Stambauer

VOYAGES ! VOYAGES !



"Maison et Déco", le commerce créé il y a quelques années par Philippe ROLLAND, est un peu caché au cœur de "La Lainière" et beaucoup de concitoyens ignorent même son existence. Alors qui est-il ?

Philippe ROLLAND est né à Belfort en 1967. Après des études au Lycée de Belfort il entre en fac de médecine à Besançon puis se spécialise dans les urgences à l'hôpital de Créteil avant d'exercer à présent au centre hospitalier intercommunal de Lure-Luxeuil-Vesoul.

En dehors de son métier d'urgentiste, Philippe a toujours été très actif, commençant déjà pendant ses études à tenir un bar à Belfort (Le Phacochère, de 1992 à 1994) avec un collègue pharmacien. Grâce à cet ami qui lui fait décou-

vrir le sud est asiatique, il ouvre un premier commerce de meubles exotiques à Belfort en 2002 avec 2 associés mais les affaires ne marchent pas fort et en 2006 il décide de se localiser à Giromagny dans un des bâtiments de la Lainière. Depuis, l'endroit est devenu une véritable caverne d'Ali Baba. On y trouve toutes sortes de mobiliers : meubles en teck en provenance d'Indonésie, meubles anciens de Chine, petit artisanat de Thaïlande, ainsi que des objets de décoration, des luminaires, des bijoux, ... qu'il acquiert au cours de fréquents voyages permis par les compensations des périodes d'astreinte au services des urgences.

Cette petite entreprise familiale est tenue avec sa compagne Patricia

REINGPACH, professeur des écoles à Plancher Bas, leur fille Margot, 19 ans, en 2^{ème} année d'IUT "Techniques de commercialisation", qui s'occupe de la comptabilité, de la belle-mère qui s'occupe des facturations, sans oublier l'aide d'une employée à mi-temps car la "petite dernière", Lou, 9 ans, n'est pas encore opérationnelle.

Choix d'une entreprise familiale et contraintes professionnelles obligeant, le magasin n'est ouvert que les samedis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 ainsi que le dimanche de 14H00 à 18H00 mais exceptionnellement il sera ouvert les jeudis et vendredis après midi pendant les 3 dernières semaines de décembre.

On pourrait penser que tout ceci suffit largement à occuper la famille ! mais non ! il y a aussi la passion des animaux : perruches, tortues, poissons rouges, chèvres, boucs, chevaux, et bien sûr chiens et chat peuplent aussi la demeure familiale. Et plus récemment Philippe, qui rêvait dès l'adolescence de devenir pilote mais qui n'avait pas pu poursuivre dans cette voie pour des problèmes de vue, s'est engagé dans une formation de pilote privé à l'aérodrome de Chaux !

CHRISTIAN COUDET

C'EST VRAI MONSIEUR LE MAIRE ?

Il est des contre vérités et des mensonges qui circulent oralement, dans certains écrits également. Il nous a paru important d'en répertorier quelques uns et de répondre brièvement par une courte interview du maire.

« **Le monument** à la mémoire des morts pendant la guerre 1939-1945 a été déplacé sans concertation avec les associations patriotiques. C'est vrai monsieur le maire ?

C'est faux. Chaque association patriotique a été invitée par la municipalité et a donné son avis. Une seule association a exprimé son refus.

« **Il a fallu attendre** les réclamations pour entreprendre les travaux de réfection des escaliers de la place De Gaulle et de la mairie. C'est vrai monsieur le maire ?

C'est faux : Le choix des matériaux et les appels d'offre ont été faits à la fin de l'hiver. La commande a été passée en mars 2010. Il y avait un délai de quatre mois pour la livraison qui a été effectuée au mois d'août. Les travaux ont suivi. »

« **Mais alors,** la commune ne fait rien pour les Escaliers des franciscains ? C'est vrai monsieur le maire ?

Un cahier des charges a été établi pour une réfection totale. Un appel d'offre a été lancé. Pour l'instant, une seule entreprise a répondu. »

« **Et l'Avenue de Schwabmünchen,** alors ? Ca n'avance pas. C'est vrai monsieur le maire ?

Le dossier a été ouvert le 17 mars 2010 par la rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études alors que le dossier Rue Thiers était déjà bien engagé. Appel

d'offres ; choix du bureau d'études ; réunions de commission ; visites sur le terrain (la dernière, le 8 novembre 2010) ; les plans sont établis et le coût global doit suivre. Une réunion avec les riverains et les habitants sera bientôt proposée. Les grandes lignes du projet ? Transformer cette voie en rue urbaine, sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes, des écoliers, prendre en compte le stationnement, les bus optymo, le bus du centre socioculturel, la placette et la fontaine existantes... mais vous en saurez bientôt plus.

« **Vous avez interdit** une animation musicale pour le 14 juillet à un commerçant de giromagny. C'est vrai monsieur le maire ?

C'est faux naturellement. Comment aurais-je pu interdire ce qui participe à l'animation et à la vie de la commune. »

« **Ah ! Je l'aurai...** : Des commerçants ont eu des PV.

Eh oui, c'est vrai ; mais on ne vous dit pas tout ! ils ont été prévenus, comme tous les habitants que, certains travaux d'aménagement sont soumis à une déclaration préalable. Ils ont passé outre et ont écopé d'un PV. Mais je vous rassure, le régime est le même pour tous les habitants, commerçants ou non. »

« **Mais alors aussi,** il paraît même que, d'après ce qu'on dit, vous auriez mieux fait de choisir les sites du NETTO ou du SPAR pour y construire un hôtel. Comment expliquez-vous ça ? »

Là, celui qui dit ça, ne connaît rien à la vie communale et encore moins à la fonction de maire car chacun sait que le maire ne peut s'immiscer dans les entreprises privées. Où irait-on ? »

Jacques Colin

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers : 18

SAMU : 15

EDF : 08 10 33 32 25

GrDF Sécurité gaz : 0800 47 33 33

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

OPTYMO

Le SMTC, dans le cadre du projet "Optymo II" qui vise à doubler la fréquentation des transports en commun en misant sur une élévation des cadences et de la régularité du service, notamment par la mise en œuvre de sites propres au cœur de l'agglomération belfortaine, organise une enquête de pertinence auprès de l'ensemble de la population entre le 10 novembre et le 10 janvier. Pour accéder aux éléments du projet et donner son avis, une adresse pratique : www.optymo2.fr ; à défaut d'une connexion internet rendez vous à l'espace Optymo, 13 rue de Madrid à Belfort.

Pour notre canton, ce projet devrait notamment se traduire par un passage des bus à la fréquence de 20 min. sur la ligne 37 au lieu de l'heure ainsi qu'une évolution du service du transport à la demande vers des horaires préfixés avec des délais de réservation réduits.

Le bus des neiges quant à lui reprendra du service à partir du 18 décembre avec de nombreux avantages. Ainsi, outre un aller-retour paisible, sans risques et bon marché (tarif AR adultes 5 €, enfants et cartes Optymo 3 €), le billet de transport donne accès à des réductions chez la plupart des commerçants du Ballon et aux remontées mécaniques. A Giromagny l'arrêt se trouve place des Mineurs. Horaires et conditions détaillés sur Optymo.fr. Renseignement et réservation en appelant le 0800 824 923.

Christian CODDET

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA
N° 108 - Dépôt légal 12-2010

TRIBUNE LIBRE

Un texte de Jean-Pierre BORG

Je me présente : Jean Pierre Borgo, président départemental et membre du comité national de l'U.N.A.D.I.F. (Union Nationale des Anciens Déportés et Familles), fils du dernier déporté résidant dans le canton de Giromagny qui, contrairement à ce qui fut écrit dans l'Est Républicain du 23 juin, est encore bien présent à l'heure où j'écris ces lignes.

Je ne veux ni remettre l'église au milieu du village et encore moins les monuments, je souhaiterais juste vous donner mon point de vue ainsi que celui de mes adhérents quant au déplacement du monument 39/45 dans le square du souvenir à coté des autres monuments, et ce sans vouloir nous immiscer dans la politique locale, voici seulement notre vision.

L'UNADIF a été consultée comme toutes les autres sociétés patriotiques de Giromagny, et des citoyens courageux ont dit oui et d'autres tout aussi courageux ont dit non.

Le oui l'ayant emporté, le monument a été déplacé, blessant certainement l'ego de certaines personnes.

Notre association était d'accord du déplacement pour de multiples raisons :

- La sécurité en 2008 : une voiture

sortant du parking de la mairie s'est invitée à la cérémonie. Heureusement il y eu plus de peur que de mal. - Le bruit des voitures ne permettait aucune allocution audible.

- La minute de silence s'est transformée en une seconde de silence.

En avril 2009 nous avons eu l'honneur de faire la première cérémonie officielle au nouvel emplacement, qui fût enfin une journée du devoir de mémoire digne de ce nom.

Il en était de même ce 25 avril où jamais nous aurions pu réussir une telle cérémonie si nous l'avions réalisée ailleurs que dans ce square. Seul le clocher de l'église nous rappelait qu'il était midi.

La devise de L'UNADIF est « la mémoire est un devoir ». Ce square du souvenir permet, avec tous les monuments des différentes guerres réunis, de transmettre aux jeunes générations le sens des valeurs de ces symboles. L'unique regret est le manque de fléchage indiquant ce lieu.

Pour les personnes qui souhaitent nous contacter pour nous aider dans notre devoir de mémoire : U.N.A.D.I.F 90 - 15 rue Abbé Bidaine - 90200 Giromagny ou par email jeanpierre.borgo.unadif@club.fr ou au 06 24 47 44 02.

EN DECEMBRE ...

Judi 2 : # Don du sang en salle des fêtes de la mairie;

Réunion publique à 18H30 au siège de la CCHS pour une information sur la future "redevance incitative" en matière de collecte des ordures ménagères;

"Une Poignée d'Images", spectacle de marionnettes pour les enfants des écoles primaires au T2S.

Vendredi 3 : # Conseil Municipal à 19H30.

Samedi 4 : # Téléthon avec la participation de l'association "Horizon Tout Terrain" de 10H00 à 18H00 au centre socioculturel et 2 matches de Handball à 18H00 US GIROMAGNY vs LURE (<18 ans masculins) et à 19H00 US GIROMAGNY vs DANJOUTIN (>16 ans masculins) avec buvette, vin chaud, gâteaux, ... Entrée 2 €.

Dimanche 5 : # Fête de Mineurs (AHPSV) avec défilé de la sainte Barbe dans les rues.

Anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie au square du

Souvenir à 17H00.

Mardi 7 : # Passage de la déchetterie mobile, place des Commandos d'Afrique, de 12H00 à 19H00.

Vendredi 10 : # Remise des colis de Noël aux Aînés à partir de 9H00 en mairie.

Samedi 11 : # Noël des Aînés à la résidence St Joseph ;

Marché de Noël sur la place des Mineurs et en salle des fêtes.

Dimanche 12 : # Marché de Noël sur la place des Mineurs et en salle des fêtes.

Chants de Noël et gospels à l'église à 17H00 par « Polysongs » dirigés par Jean-Michel Aubert.

Samedi 18 : # Concert de l'Harmonie de Giromagny à 20H30 en l'église Saint Jean Baptiste avec la participation de l'Union Instrumentale de bois d'Amont.

Samedi 25 : # Joyeux Noël !

Vendredi 31 : # Bonne fête de la Saint Sylvestre et rendez-vous à l'année prochaine !